



Conseil communautaire du Jeudi 19 juin 2025 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **13 juin 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **32**
Nombre de conseillers absents : **17**
 Dont suppléés : **2**
 Dont pouvoirs : **8**
Nombre de votants : **42**

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Hommage à Henri LECHENET**
5. **Equipements sportifs d'intérêt communautaire**
6. **Cuisine centrale - Projet de création d'un syndicat mixte fermé**
7. **Composition du Conseil communautaire**
8. **Règlement intérieur Enfance-Jeunesse**
9. **Ateliers Jeunes 2025-2026**
10. **Tarification Enfance-Jeunesse (nuitées)**
11. **Règlement d'intervention en matière d'action sociale**
12. **Convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie**
13. **PAPI Tille-Vouge-Ouche : Pose d'une échelle limnimétrique à Beire le Châtel**
14. **Finances : Correction des délibérations des budgets annexes OT et OM**
15. **Information sur la trésorerie**
16. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT – Marc BOEGLIN – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT- Anne CATRIN– Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET -Caroline DEMONGEOT- Martine DESCHAMPS- Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE- André JOURDHEUIL- Isabelle LAJOUX- Hervé Le Gouz de SAINT SEINE- Didier LENOIR- Marcel MARCEAU- Michel MAROTEL – Dominique MATIRON- Virginie MEUNIER – Bernard PETIT- Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT- Séverine PRUDHOMME- Isabelle QUIROT- David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Nicolas TASSIN – Pascal THERON - Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Bruno BETHENOD – Christophe CADET – Roland de BRETTEVILLE – Gérard DEGUY – Emmanuel DONICHAK – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET - Jean-Claude MARCAIRE – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Christian ROY.

Étaient absents : Cyril BELLANT – Roland CHAPUIS – Bernard GRIBELIN - Jean-François MICHON – Robert ROBLOT – Jérôme SOUILLOT – Elise THEUREL.

Ont donné pouvoir : Roland de BRETTEVILLE pouvoir à Bernard PETIT - Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO – Gérard DEGUY pouvoir à Marc BOEGLIN – Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES – Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR – Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY – Cécile MOUREAU pouvoir à Didier PETITJEAN – Christian ROY pouvoir à Virginie MEUNIER.

Suppléants présents : Max CLEMENT – Bruno MATEOS-MARTIN.

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Prévention en matière de moustique tigre : Martine MARTIN-FOURNET, chargée de mission santé au PETR Val de Saône Vingeanne présente les mesures de prévention pour lutter contre la prolifération du moustique tigre, la principale étant de ne pas laisser d'eau stagnante non couverte. Elle précise que deux communes sont infestées sur le territoire : Belleneuve et Mirebeau. D. RICHARD témoigne en tant que référent sur le sujet pour la commune de Mirebeau et la Métropole dijonnaise, il insiste sur l'importance de la communication auprès des habitants, l'espace privé représentant 80% des risques de prolifération. M. MARTIN-FOURNET indique que la prévention doit se faire au printemps.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 17^{ème} Lettre d'information à l'attention des habitants.

Cyclo-champêtre : Le président fait un retour sur le 2^{ème} cyclo-champêtre.

Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER présente l'agenda des manifestations de l'Ecole des 3 Arts pour le mois de juin ainsi que les dates des permanences d'inscriptions pour la prochaine rentrée.

Cap sur l'été : L. BOISSEROLLES indique que cet événement organisé par l'Office de Tourisme, initialement prévu le 15 juin, a été reporté en raison des intempéries au dimanche 6 juillet.

Color Run 2026 : le Président rappelle que l'AIJAP organise depuis 4 ans une Color Run solidaire dans le cadre d'octobre rose. L'association est à la recherche d'une commune volontaire pour accueillir l'édition 2026. Les communes intéressées peuvent transmettre leur candidature par mail : aijap21310@gmail.com
N. URBANO indique recevoir l'équipe d'organisation prochainement pour l'édition 2025, la commune met tout le matériel nécessaire à disposition et le parcours est arrêté.

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 07 avril 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 07 avril 2025.

3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement financier dans le cadre de la révision des attributions de compensation de la compétence scolaire, au cabinet Actipublic pour un montant de 2 925 € TTC.
- Attribution du marché de fourniture de téléphonie et internet (passage en fibre) à l'entreprise SFR pour un montant de 15 036 € TTC/an

4. **Hommage à Henri LECHENET**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **DECIDE** de nommer la vitrine d'exposition : « Vitrine Henri LECHENET »,

DECIDE de nommer les expositions itinérantes « Exposition itinérantes Henri LECHENET »,

AUTORISE le Président à prendre toute mesure pour l'exécution de la présente délibération.

5. Equipements sportifs d'intérêt communautaire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

RETIRE la délibération n°2023-01-10 du 02 mars 2023,

RETIRE l'aire sportive (terrains de football et abords) située à Belleneuve sur la parcelle cadastrale AB8 de la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

DEMANDE à la commune de Belleneuve de reprendre les charges liées à cette parcelle,

RESTITUE l'ensemble de la parcelle à la commune.

6. Cuisine centrale : Projet de création d'un syndicat mixte fermé

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de création d'un Syndicat mixte fermé pour porter la cuisine centrale mutualisée entre la Communauté de communes Auxonne-Pontailier-Val de Saône, la Communauté de communes Mirebellois-Fontenois et la commune de Chevigny-Saint-Sauveur,

APPROUVE le projet de statuts régissant l'organisation et le fonctionnement de la structure tel qu'annexé à la présente délibération,

DEMANDE l'accord des communes membres de la Communauté de communes pour adhérer au syndicat mixte,

S'ASSURE auprès des services de l'Etat de la compatibilité du syndicat avec le schéma départemental de coopération intercommunale ou avec les orientations en matière de rationalisation,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

M. BOEGLIN demande quelle est la réaction du personnel et si un dédommagement est prévu pour les frais liés aux transports.

Le Président précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec les agents et les représentants du personnel, la réaction des agents est plutôt positive, ils se projettent sur le futur équipement et ont conscience que les conditions de travail actuelles ne sont plus adaptées. Ce dossier sera soumis pour avis au prochain Comité Social Territorial.

La question des frais de transports sera étudiée (covoiturage, navettes, défraiement...) en lien avec le futur syndicat mixte.

B. MATEOS-MARTIN estime que la marge prévue pour les repas supplémentaires est faible compte-tenu de l'augmentation des effectifs périscolaires et qu'il est nécessaire de maintenir la qualité des repas produits.

A. MARNEF précise que le projet est conçu pour 10 à 15% de repas en plus en production et que le nombre d'enfants accueillis va arriver à un plafond dans les prochaines années, compte-tenu de la baisse de la démographie scolaire.

Le Président souligne qu'il y a une volonté politique partagée entre les 3 collectivités de maintenir la qualité des repas produits.

H. de ST SEINE interroge sur différence de coût de reviens entre les 2 Communauté de Communes et si la distance pour la livraison des repas a été prise en compte ?

A. MARNEF indique que la différence est liée aux nombres de sites périscolaires plus importants à CAP Val de Saône (17 contre 9), le service demeurant à la charge de chaque collectivité. La distance entre les 2 territoires a été prise en compte, le projet initial intégrait 4 collectivités et donc un territoire plus étendu.

7. Composition du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de rester sur la répartition de droit commun pour la composition du conseil communautaire de la prochaine mandature 2026-2032.

8. Règlement intérieur Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADOpte le règlement du service enfance-jeunesse.

DIT que le règlement sera applicable à compter du 1er septembre 2025.

Interventions :

B. PORCHEROT estime que les délais sont longs pour se désinscrire à la cantine.

I. LAJOUX indique qu'ils sont liés aux contraintes de la cuisine centrale (stockage limité, sortie anticipée des denrées alimentaires, date de consommation limitée), il est possible de déroger à ces délais sur justificatif médical.

9. Ateliers Jeunes 2025-2026

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 39 voix pour et 3 abstentions :

ACCEPTE que la Communauté de communes réponde à l'appel à projets « Ateliers jeunes » initié par le Conseil départemental de Côte d'Or.

SOLLICITE les ateliers suivants :

- Ça veut dire quoi la laïcité
- Algorithmes : où sont les dangers ?
- Bien dans son assiette, bien dans son corps
- Réveille tes sens

DIT que les dépenses et recettes afférentes au projet seront inscrites dans le budget 2025.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

F. GAILLARD estime que pour certains ateliers, le prix d'intervention des associations est exorbitant (2 000 € pour 6h).

Le Président précise que cela concerne jusqu'à 20 jeunes, avec des fournitures et déplacements.

10. Tarification enfance-jeunesse (nuitées)

Rapporteur : Isabelle LAJOUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la tarification pour les séjours avec nuitée en accueil de loisirs,

DIT que cette tarification sera applicable à compter du 1er septembre 2025.

11. Règlement d'intervention en matière d'action sociale

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le Règlement d'intervention en matière d'action sociale,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

12. Convention de partenariat avec l'orchestre d'harmonie

Rapporteur : Virginie MEUNIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE la convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Interventions :

B. PETIT souligne la raréfaction des événements patriotiques de l'Harmonie.

H. de ST SEINE regrette également un manque de présence sur le territoire. Il ajoute que l'Harmonie n'existe que grâce à l'E3A et que la convention aurait pu intégrer plus de moments dont le 19 mars.

Le Président précise qu'il n'y a qu'un seul ensemble pour plusieurs demandes simultanées.

B. PETIT indique que les élèves de l'Ecole des 3 Arts peuvent intervenir, l'orchestre n'est pas forcément nécessaire.

V. MEUNIER rappelle que l'orchestre a perdu de nombreux musiciens suite au COVID, et que l'Harmonie essaie de faire son maximum pour les cérémonies patriotiques compte-tenu des contraintes géographiques du territoire mais aussi des instruments disponibles dans l'orchestre.

Le Président indique que l'intervention du Petit Sympho peut aussi être envisagée.

V. MEUNIER souligne la difficulté de mobiliser les intervenants.

L. THOMAS indique que la solution peut être de se grouper à plusieurs communes.

13. PAPI Tille-Vouge-Ouche : Pose d'une échelle limnimétrique à Beire le Châtel

Rapporteur : Didier LENOIR

H. de ST SEINE estime que le prix de l'échelle est exorbitant, ce type d'équipement vaut 197€.

D. RICHARD précise que le dispositif proposé est peut-être connecté pour alerter en cas de crue.

Le Président propose de repousser ce dossier afin d'apporter des précisions lors du prochain conseil.

Le conseil communautaire approuve le report de ce dossier à l'unanimité.

14. Finances : Correction des délibérations des budgets annexes OT et OM

Rapporteur : Laurent THOMAS

1) Budget annexe déchets ménagers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ANNULE la délibération n°2025-02-14 du 07 avril 2025,

ADOpte le budget primitif du budget annexe déchets ménagers 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 1 113 997,62 €
- Recettes : 1 373 022,94 €

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2) Budget annexe office de tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ANNULE la délibération n°2025-02-15 du 07 avril 2025,

ADOpte le budget primitif du budget annexe office de tourisme 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 121 653,80 €
- Recettes : 121 653,80 €

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

15. Information sur la trésorerie

A la date du 19 juin 2025, la trésorerie s'élève à 344 586 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 529 579 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

16. Questions diverses

o Date des prochaines réunions :

- **CLECT : Mardi 1^{er} juillet à 20h** à Beire le Châtel
- **Conférence des maires** en présence du Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or : **Jeudi 11 septembre à 19h** à Mirebeau sur Bèze
- **Conseils communautaires : Jeudi 25 septembre à 20h** à Fontaine-Française
Mercredi 3 décembre à 20h à Mirebeau

La séance est levée à 22h00.

Le Président,

Didier LENOIR

Le secrétaire,

Nicolas URBANO

